

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 50 (1942)
Heft: 4

Artikel: Missy jusqu'en 1536
Autor: Meyer, Ed.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Missy jusqu'en 1536

Deux villes fortifiées apparaissent au VIII^e siècle dans la contrée de Missy, ce sont Payerne et Estavayer. Ces deux bourgs ont pour mission non seulement d'offrir protection derrière leurs murailles à leur propre population, mais encore aux nombreux colons qui s'établissent dans la contrée et formèrent le noyau et l'embryon de nos nombreux villages.

Une fois que le royaume de la Bourgogne transjurane sous Rodolphe II fut établi dans la contrée et eut son siège à Payerne, cette ville prit la prépondérance. Sa situation privilégiée sur le grand passage, puis l'établissement du couvent fondé par la reine Berthe en avril 962, donnèrent un nouvel essor à la cité. Le monastère de Payerne administré par les moines de Cluny devint rapidement l'un des plus importants du Pays de Vaud. La reine Berthe et sa fille Adélaïde, devenue impératrice, ayant richement doté le couvent, celui-ci devint propriétaire de nombreux biens et domaines dans la Broye et ailleurs. C'est dès cette époque que le territoire de Missy devint la propriété du prieuré. La première mention en est faite en 1148 dans la bulle par laquelle le pape Eugène III confirma à ce prieuré ses possessions.

En 1183, on trouve une nouvelle mention plus explicite dans la bulle du pape Lucius III donnée dans le même but.

A ce sujet voici ce que dit le P. Appolinaire Deillon dans le Dictionnaire historique des paroisses catholiques du canton de Fribourg (volume III, page 7) sous la rubrique : « Le droit de collation de la paroisse de Carignan » dont Missy faisait partie : « Dans la bulle du pape Lucius III qui confirme les droits et possessions en date du 18 mars 1183, du couvent de Payerne

sur Dompierre le Grand¹ le pape dit : *Curiam de Missiaco, cum omnibus appendentis suis Eclésiam de Domo Pétro cum décimis totius rochie.* »

Le P. Appolinaire Deillon ajoute ceci : *Curiam, Curia, Cortes*, aujourd’hui *cour*, peut s’exprimer par ferme² Missy à cette époque n’était pas un village mais une ferme ou métairie ; c’était une propriété, à l’époque burgonde plus grande que le ménus (mas). Ce qui veut dire que la ferme de Missy est dépendante de l’église de Dompierre le Grand (Carignan). *Curiam de Missiaco* = Cour de Missy = Ferme de Missy. *De Curia* = celui qui habitait la ferme.

Très souvent, dans les vieux écrits sur parchemin qui sont aux archives de Missy, le nom de la famille Delacour est écrit *De Curia*. En 1141 un document écrit en latin dit que Richard De Curia agissant au nom de la commune achète un morcel de terre. Un autre acte, celui-ci écrit en vieux français daté de 1445 mentionne que Richard De-la-Cour est mestral (syndic) de Missy. Donc il n’y a pas de doute que Richard de Curia est le même que Richard De-la-Cour.

De Curia, De-la-Cour est devenu avec le temps Delacour, en un seul mot. A l’appui du ci-dessus, quantité de fois le nom de Delacour est écrit en trois mots ou indifféremment en un seul dans les comptes ou procès-verbaux communaux.

On peut admettre que la famille Delacour aurait hérité son nom du fait qu’elle aurait été l’un des premiers habitants de la ferme de Missy et serait ainsi en quelque sorte le premier bourgeois de Missy.

En 1260, le seigneur Ulrich dit de Ferras, chevalier, vend à l’église de Payerne, pour 4 livres, 16 sols un chesal sis à Missy,

¹ Dompierre le Grand, Dompierre en Vully, 1228, Domperro en Vuilliez, Domperro en Villie, Dommo Pétro = Carignan. Il ne faut pas confondre Dompierre le Grand avec Dompierre le Petit qui est sur la rive droite de la Broye.

² Voir l’explication donnée par M. Chessez dans sa brochure « Contes et légendes du pays broyard ».

Le cartulaire de Lausanne désigne au XI^e siècle Grandcour par : *Grandi Curia* = Grande ferme.

près de la grange des Moines¹ le tout faisant partie de son alleu. Le 8 juin 1263, le même Ulrich de Ferras vend à Pierre de Savoie le moulin et le battoir de Missy² pour le prix de 30 livres lausannoises. C'était précisément l'époque où le Petit Charlemagne devenait comte de Savoie et où il allait se mesurer dans la contrée avec Rodolphe de Habsbourg³.

Vers 1240-1245, le comte de Savoie fit reconnaître sa suzeraineté par les seigneurs et villes du Pays de Vaud, le couvent de Payerne céda aussi son avouerie.

Près de nous, les villes de Morat, Estavayer, et le bourg fortifié de Grandcour, ce dernier érigé en seigneurie qui comprenait alors la petite ville de ce nom et les villages de Chevroux, St-Aubin, Agnens⁴, Ressudens, Chezard et Villars le Petit⁵ acceptèrent sa domination.

Portalban dessus et Gletterens appartenaient à la seigneurie de Montagny. Portalban dessous à celle de Delley. Tandis que Missy comme nous l'avons vu dépendait du couvent de Payerne. En 1283, Rodolphe de Habsbourg voulut disputer au comte de Savoie l'avouerie du couvent de Payerne, il assiégea sans succès la ville. Mais les deux partis cherchèrent à se maintenir des adhérents à Payerne. D'autre part il y eut des luttes assez vives entre les bourgeois. Des manifestations d'indépendance se manifestèrent contre l'abbaye et la Savoie.

A un kilomètre au nord de Missy existait autrefois le village d'Agnens, qui comme nous l'avons vu, faisait partie de la seigneurie de Grandcour. Dans le testament que Renaud, co-seigneur d'Estavayer, fit en faveur de son fils ainé Wullehme, on trouve mentionnés les droits sur le Vully et l'hommage que

¹ Au bas du village, avec un bâtiment appelé « Château » jusqu'en 1902, où il fut incendié.

² Moulin du Chaffard attribué en 1565 au territoire de Vallon.

³ Voir brochure de Pierre CHESSEX : *Contes, légendes et récits du pays broyard*, page 131, sur le siège de Payerne en 1283.

⁴ Voir histoire d'Agnens, le village disparu qui était situé à 800 mètres au nord de Missy.

⁵ Villars le Petit = Les Friques.

lui devait le chevalier Hermann d'Agnens, seigneur de Delley et Portalban, Le testament de Renaud est de 1320. Deux ans plus tard, au mois d'août, Henri fieu Aymon d'Agnens donzel, donna au couvent des dominicaines d'Estavayer tout ce qu'il possédait dans le devin d'Agnens, près de la terre de son frère Renaud d'Agnens et de celle du prieuré de Payerne. Donc ici, il est bien évident que le territoire de Missy appartenait alors au couvent de Payerne.

Le village fut plus d'une fois impliqué dans les querelles qui mettaient aux prises le prieuré et les bourgeois de Payerne et qui étaient aplanies par le comte de Savoie en tant qu'avoué du prieuré, ou par son représentant le bailli de Vaud, où encore par d'autres seigneurs du pays. Les archives de Missy possèdent la copie d'une pièce de 1375 concernant un procès entre Payerne et Missy pour des pâturages. On y voit figurer le donzel Richard de Domdidier et Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix et d'Aubonne ; François d'Orsens était châtelain de Grandcour. Il s'agit des prés et pâturages des Mottes qui sont attribués à Payerne.

Rodolphe de Langin, bailli de Vaud, confirma la sentance en 1388 au nom de la comtesse de Savoie, Bonne de Bourbon.

La sentance est reconfirmée à la cour de Chambéry le 25 septembre de la même année.

En 1389, la même Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert, eut à intervenir à propos du paquier disputé entre les gens de Missy, sujets du prieuré, et la communauté de Payerne. Ceux de Payerne avaient confisqué les bêtes des gens de Missy, incarcéré trois d'entre eux, puis fait irruption au village de Missy et y avaient commis des déprédatations. Ils furent condamnés par la comtesse à lui payer 300 florins d'or, bon poids et autant au prieur. Cette sentance ne réussit pas à ramener une paix durable entre les parties, car en 1399 un nouveau jugement, en contumace cette fois, fut prononcé par le bailli de Vaud en faveur des habitants de Missy, contre les habitants de Payerne et de Corcelles pour la somme de 1000 livres de dommages et intérêts demandés par les premiers, au sujet du dégât commis par les

seconds, qui étaient venus à main armée aux Esterpiy, dans les prés de Missy et là avaient coupé mille saules, pâtré l'herbe et emporté les faux des gens de Missy¹.

Bien que le village de Missy dépendît du prieuré de Payerne, il était tenu à certains droits féodaux envers le seigneur de Grandcour, soit 20 sols lausannois pour la giète² et 10 plus 8 livres de cire pour la garde. Ces droits furent en 1491 l'objet d'un procès entre Antoinette de la Palud, dame de Gruffy³ de la chapelle de Grandcour et veuve de Jean de Compey d'une part et la communauté de Missy, représentée par son syndic Pierre Thévoz d'autre part. Ce procès, porté devant la cour de l'official de Lausanne, fut jugé en faveur de la dame de Grandcour contre laquelle la communauté de Missy recourut en appel la même année (ou en 1493) auprès de l'official de Besançon.

Un autre écrit de 1436 établit une reconnaissance en faveur du couvent de Payerne de 14 seytorées de prés situés en Prégrand sous la redevance de 6 florins, 5 sols.

Encore en 1528, le prieuré de Payerne acheta des terres à Missy pour agrandir son domaine.

Jusqu'au XVI^e siècle il n'est pas rare de trouver dans les archives locales des écrits mentionnant Missy comme étant en Vully. Même la Châtellenie de Grandcour était comprise dans le Vully. La Châtellenie de Grandcour et celle de Cudrefin ont souvent été associées dans leurs destinées particulières.

Le village de Missy, comme nous l'avons vu, faisait partie de la paroisse de Dompierre le Grand (Carignan). Jusqu'en 1512, les curés de l'église de Dompierre le Grand furent nommés par le prieuré de Payerne ; mais cette année-là le clergé d'Estavayer revendiqua ce droit ; la cause fut portée devant le pape Jules II par Louis Démoret représentant le clergé ; celui-ci obtint

¹ Le dictionnaire historique des communes vaudoises, sous la rubrique « Corcelles » place cet événement en 1349.

² Giète (pro-Gieto), impôt de guerre payé pour avoir droit de protection derrière les murs de la ville en cas de guerre.

³ Archives de Missy, document n° 3, série D, daté de 1492 ; archives de Missy, document n° 4, série D, daté de 1493.

facilement gain de cause. L'année suivante, le 22 janvier 1513, le nouveau curé nommé par le clergé d'Estavayer, D. Georges de Castro prit possession de la cure, église et dépendances de Dompierre le Grand en présence de D. Pierre Ruchat, chapelain de Grandcour.

En 1509, il est fait mention d'un chapelain à Missy, de même en 1529 et 1536 ; celui-ci desservait la chapelle de Missy et y possédait des terres et une maison. A la réforme, il quitta Missy pour Dompierre le Petit. Il se nommait Don André. Il vendit ses terres et sa maison.

Dès 1536, le mestral de Missy fut nommé par le gouverneur bernois de Payerne.

Ed. MEYER.

CHRONIQUE

Notre éminent et aimable collaborateur M. Eug. Olivier a publié dans le tome XLVIII, 1942, du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* un grand travail sur l'*Alimentation d'Aventicum en eau*. Il continue ainsi avec persévérance et succès ses recherches et ses publications qui sont toujours d'un grand intérêt. Il passe cette fois de la médecine à un sujet qui intéresse l'archéologie et l'hygiène. De quelle manière la ville d'Aventicum se procurait-elle de l'eau potable en suffisance? On exigeait en effet à ce sujet, à l'époque romaine, un « confort moderne » aussi grand que maintenant, et les édiles étaient obligés souvent d'entreprendre des travaux considérables pour satisfaire leurs administrés.

M. Olivier nous parle d'abord de la manière dont on concevait et effectuait ce genre de travaux. Il nous rappelle ensuite ce que l'on savait déjà à ce sujet pour ce qui concerne Aventicum et il nous donne enfin le résultat de ses longues et patientes recherches sur le terrain. Il nous révèle ainsi des précisions sur les principaux aqueducs connus, ceux du Bois de Châtel, d'Oleyres, de Coppet et du Moulin de Prez dont la longueur atteignait environ 15 kilomètres. Il termine